

## Charte de fonctionnement du Local des Bénédictines

### Ville de Saint-Jean-d'Angély

#### Préambule

Le Local des Bénédictines, propriété de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, est rattaché au service municipal Cap Séniors et Solidarité. Il constitue un espace dédié à l'animation sociale, à la lutte contre l'isolement et au développement du lien social, notamment auprès des publics retraités.

Ce lieu s'inscrit dans une démarche d'animation de la vie locale, en cohérence avec les politiques municipales de solidarité, de prévention et de bien-vieillir.

#### Objectifs du Local des Bénédictines

Les objectifs poursuivis à travers l'utilisation de ce lieu sont les suivants :

- **Prévenir l'isolement social**, notamment lié à l'avancée en âge (retraite, veuvage, perte d'autonomie, statut d'aidant, etc.)
- **Proposer une offre d'activités diversifiée** : gymnastique douce, relaxation, yoga, ateliers mémoire, cuisine, activités manuelles, groupes de parole, conférences, rencontres intergénérationnelles, etc.
- **Favoriser un usage partagé de l'espace** entre :
  - Le service municipal Cap Séniors et Solidarité, qui propose une partie des activités à destination des retraités angériens
  - Des partenaires extérieurs choisis par la collectivité, proposant des activités en lien avec les valeurs du lieu, ouvertes à d'autres publics (tous âges, habitants angériens ou non)
- **Encourager la coopération et les dynamiques partenariales** pour enrichir l'offre d'animations, mutualiser les ressources et créer un réseau d'acteurs engagés.
- **Favoriser l'accès à l'information** grâce à :
  - L'affichage sur place
  - Le rôle de relais d'information (ambassadeur) de chaque intervenant
  - La venue de professionnels extérieurs pour des actions de sensibilisation, d'information ou de prévention

## Fonctionnement du lieu

Le fonctionnement du local repose sur les principes suivants :

- Une **coordination générale** assurée par le service Cap Séniors et Solidarité, garant de la cohérence du projet, du respect du cadre d'usage et de la bonne articulation des activités.
- Un **lieu identifié, accessible, non stigmatisant**, inscrit dans une démarche durable de développement social local.
- Une **démarche partenariale** valorisant l'engagement des bénévoles et des professionnels, qu'ils interviennent à titre individuel ou au nom d'une structure associative ou institutionnelle.

## Engagements réciproques

La municipalité s'engage à :

- Valoriser les actions des partenaires par l'édition d'un planning d'occupation régulièrement mis à jour et diffusé ;
- Garantir le respect de l'identité, de l'autonomie et de la spécificité de chaque acteur intervenant dans le lieu.

## Le partenaire occupant s'engage à :

- Inscrire son action dans une démarche de partenariat avec le service Cap Séniors et Solidarité ;
- Participer activement à la dynamique collective portée par le lieu ;
- Informer le service de tout changement relatif à son activité (annulation, modification d'horaires, coordonnées...);
- Respecter les conditions d'entretien et de sécurité définies à l'article 4 de la convention d'occupation.

## Engagement des parties

La signature de la présente charte vaut engagement à respecter les principes et modalités de fonctionnement du Local des Bénédictines, dans un esprit de coopération, de respect mutuel et de responsabilité partagée.

Fait à Saint-Jean-d'Angély, le :

**Nom et signature du partenaire occupant :**

*(Préciser l'organisme ou la structure, le cas échéant)*

**Pour la municipalité :**

Mme la Maire ou son représentant(e)